

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 119

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256670>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lui que pour la première fois les droits de la femme ont fait l'objet d'une étude par notre parlement qui sera appelé à y revenir. La *Revue* écrivait au lendemain de ce vote : « Ce que femme veut, Dieu le veut. Le jour où les femmes vaudoises dans leur ensemble voudront le suffrage politique, elles l'obtiendront très probablement. » Donc à l'œuvre, courage et confiance!

LUCY DUTOIT.

Aux amis du „Mouvement Féministe“

Nous avons gagné cette quinzaine

4 nouveaux abonnés

ce qui réduit notre déficit sur l'année dernière à

37 abonnés

Pour récupérer notre chiffre d'abonnés de 1920, pouvons-nous compter, comme durant la quinzaine écoulée, sur le concours de nos amis ? Merci d'avance.

LE „MOUVEMENT FÉMINISTE“

Mme G. (Vaud), don	»	5 —
Mme D. (Belgique), 1 abonnement	»	6 50
Mme G. (Genève), 1 abonnement	»	5 —
M. N. (Genève), don	»	5 —
Mme B. (Lausanne), 1 abonnement	»	5 —
Mme C. (Vaud), 1 abonnement	»	5 —
Par M ^{me} M. (Berne), vente de volumes Bridel	»	21 —
Total: Fr. 52 50		
Listes précédentes	»	196 45
Fr. 248 95		

Merci à tous et à toutes.

De-ci, De-là...

Nous recommandons très chaudement à ceux de nos lecteurs habitant Genève qui n'en auraient pas été encore informés le très beau concert qu'organise au bénéfice de son fonds de campagne le Comité de l'Initiative pour le suffrage féminin. Son budget ayant été évalué à la petite somme de 10.000 fr., il compte sur tous les amis de la cause comme sur tous les admirateurs nombreux de Mme Jaques-Dalcroze pour accourir en foule le 12 mai, à la Salle de la Réformation. M. Jaques-Dalcroze lui-même et M. L. Klein, violoniste, prêteront également leur concours à cette manifestation artistico-suffragiste, à laquelle on ne peut assez remercier Mme Jaques-Dalcroze d'avoir bien voulu s'associer.

* * *

La VII^{me} Conférence internationale des Amies de la Jeune Fille se tiendra à Neuchâtel du 24 au 26 mai. Parmi les sujets à l'ordre du jour, citons en plus des affaires administratives et des réunions religieuses, les Assurances féminines, les Foyers et Clubs de Jeunes Filles, les Bureaux de placement, l'Emigration, l'Unification de la législation contre la traite de blanches, etc., etc. Plusieurs des séances sont publiques, ainsi qu'un concert d'orgue organisé à cette occasion à la Collégiale. Pour tout renseignement, s'adresser au Bureau Central, 10, rue de la Treille, Neuchâtel.

* * *

La Ligue pour la Paix et la Liberté avait organisé à Genève, le 18 avril dernier, une conférence sur l'Irlande par une conseillère municipale de Marylebone (Londres), Mrs. Crawford. Revenue récemment d'Irlande, la conférencière a vivement intéressé son auditoire par ses récits et ses appréciations, prouvant par là encore une fois que les femmes sont parfaitement capables de parler politique!

* * *

La *Semaine littéraire* du 7 mai a publié un spirituel article de M. Ernest Muret, professeur à l'Université de Genève: *Au pays des Amazones*. Le procès des adversaires du suffrage féminin y est conduit avec une ironie exquise. Lecture à recommander tout spécialement aux députés vaudois opposés au vote des femmes!

* * *

Nous avons le plaisir de signaler à nos lecteurs un nouveau journal, *les Métiers féminins (das Frauengewerbe)*, organe officiel et obligatoire de l'Association professionnelle suisse des Femmes. Fondée à Aarau en 1920, cette Association compte déjà des Sections dans les principales villes de la Suisse allemande, groupant et organisant les femmes des professions du vêtement.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau frère, dont le pro-

gramme d'instruction générale ou spécialement féministe, d'éveil à l'idée de l'organisation, ne peut qu'être utile à la cause que nous servons. (Abonnement annuel 8 fr., réduit pour les membres de l'Association. Rédaction et administration: Zurich, Gothardstrasse, 66.)

* * *

Certains de nos lecteurs connaissaient certainement *The Quarterly*, l'excellent organe de l'Union chrétienne internationale de jeunes filles (Y.W.C.A.), dont l'œuvre sociale et morale s'est si magnifiquement et intelligemment exercée pendant la guerre auprès des femmes et des jeunes filles en service auxiliaire dans les armées. Faute de fonds, *The Quarterly* a malheureusement dû renoncer à paraître sous sa première forme, mais à la suite d'une entente survenue avec *Jus Suffragii*, l'organe officiel de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes, quatre pages de chaque numéro de ce dernier seront dorénavant réservées à l'Y.W.C.A., sous l'unique responsabilité de celle-ci.

Nous tenons à saluer ici cette initiative et cette entente. En effet, les abonnés à chacun des deux journaux ne peuvent que gagner à être, d'un seul coup, mis au courant du mouvement représenté par l'autre. Et cette concentration de forces, de peines et d'argent nous paraît infiniment supérieur à l'éparpillement par trop individualiste dont nous souffrons parfois.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

La session du mois d'avril n'a duré que deux semaines, mais a fourni tout de même une avance considérable dans le travail accumulé.

Membre de la Société des Nations, notre Législative suisse était appelée à ratifier les protocoles de Genève concernant la Cour internationale de justice. Si cette institution ne rend pas encore l'arbitrage obligatoire, c'est pourtant un premier pas vers une solution pacifique, basée sur le droit, des différends internationaux, ce dont nous sommes sincèrement heureux. Cet accord, il est vrai, n'a été ratifié que par des petits Etats et des neutres. Espérons que les grandes puissances ne tarderont pas à l'accepter aussi.

La seconde question internationale présentée au Conseil National a été la ratification des six Conventions et des six Recommandations de la Conférence internationale du Travail à Washington, de 1919. Malheureusement, cette conférence a été préparée si peu à l'avance que nos délégués ont dû s'embarquer pour Washington sans être munis d'instructions précises, ce qui les a empêchés de faire valoir notre point de vue au moment de la discussion. Plusieurs des projets auraient nécessité une adaptation de la législation suisse et ces nouvelles lois fédérales auraient été, à leur tour, sujettes au référendum et au rejet par le peuple. Le message du Conseil Fédéral engageait donc les Chambres à ne pas promettre ce qu'elles ne seront pas sûres de pouvoir exécuter, et cet avertissement a été suivi à la lettre. Il n'y a que les femmes qu'on peut protéger, malgré elles, sans aucun risque! Aussi une loi fédérale interdisant le travail de nuit des femmes et des adolescents dans les arts et métiers a été votée séance tenante pour permettre l'adoption de la Convention N° 6.

Des articles précédents du *Mouvement Féministe* ayant étudié cette question à fond, nous nous bornerons à dire que, d'un commun accord, le projet de subvention aux femmes avant et après leurs couches, a été rejeté malgré les protestations énergiques des socialistes, en particulier du vénérable député Greulich.

Mais la discussion à propos de Washington n'est devenue réellement ardente que lorsqu'il s'est agi d'introduire un système extrêmement rigide de semaine de 48 heures de travail, non seulement dans l'industrie, mais encore dans les arts et métiers, le commerce et les moyens de transport. Si nous ne